

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'IECI

27 janvier 2025

Présents et représentés :

Anne-Claude Ambroise-Rendu, Annie Carré, Cécile Coquet-Mokoko, Sophie Croisy, Romain Doullé, Laura Faucher, Jean-Charles Geslot, Davide Gherdevich, Jean-Pierre Geneviève (Dasen), Grégoire Holtz, Florian Leniaud, Gilles Malandain, Vincent Puech, Caroline Sarkis, Evelyne Seigneury, Nathalie Simonnot, Maaïke van der Lugt, Théo Feugueur.

Invités :

Sandrine Ferré-Rode, Séverine Joubert, Lise Guilhamon, Adrien Rodd, Séverine Joubert, Caroline Moine, Evelyne Samama.

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil : VOTE

Le compte rendu de la séance précédente est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

2. Élection de la direction de l'IECI : VOTE

La séance est présidée par le membre du conseil doyen d'âge (à l'exclusion du directeur en fonction) : Madame Cécile Coquet-Mokoko. Monsieur Vincent PUECH a formulé l'unique candidature pour cette élection.

VOTE :

25 inscrits / 18 votants

- Election Directeur : 17 votes oui et 1 vote blanc

Monsieur Vincent Puech est donc réélu Directeur de l'IECI à compter du 1er février 2025.

2.bis Élection de la direction adjointe de l'IECI : VOTE

Monsieur PUECH propose une direction adjointe composée comme suit :

- Direction adjointe à la recherche : Madame Caroline Moine et Madame Evelyne Samama
- Direction adjointe à la formation : Monsieur Adrien Rodd

VOTE :

25 inscrits / 18 votants

- Election direction adjointe : 17 votes oui et 1 vote blanc

Madame Caroline Moine, Madame Evelyne Samama et Monsieur Adrien Rodd sont donc élus en qualité de directeurs adjoints de l'IECI à compter du 1^{er} février 2025.

3. Accréditations des formations

Le calendrier HCERES est toujours en attente. Plusieurs points sont soulevés concernant l'accréditation des formations de licence par l'école universitaire de premier cycle de Paris-Saclay.

Un problème d'accréditation est constaté pour la double licence droit anglais. Son format actuel est jugé incompatible avec les exigences de Paris-Saclay. La question de l'intégration de l'ensemble de la mention LLCER est de ce fait posée.

Il est confirmé que la licence de droit ne sera pas intégrée dans Paris-Saclay. De même, la licence FOSMI n'intégrera pas l'école universitaire de premier cycle, en raison de sa forte spécificité vis-à-vis de la licence musicologie de l'Université d'Evry. Le dépôt des projets d'accréditation est prévu pour le 24 mars. Par ailleurs, les nouvelles maquettes devront être déposées d'ici juin 2025.

Une discussion est engagée sur la rémunération du suivi des mémoires et des stages des étudiants. Il est également envisagé une refonte de la semaine intensive dans les nouvelles maquettes de formation.

Enfin, une décision est prise concernant l'intégration obligatoire dans les maquettes de licence de deux nouveaux modules. L'un portera sur le développement durable, tandis que l'autre sera axé sur le sens critique.

4. Enseignement de culture numérique en L1 (Intervenant invité : Giovanni Vitali)

Un projet de mise en place d'un MOOC dédié à la culture numérique en L1 est présenté par Giovanni Vitali. Il sera présent dans les maquettes sous la forme de 12h TD afin de rémunérer l'indispensable suivi pédagogique de cette UE. Après discussion, aucun membre du conseil ne s'oppose à cette initiative.

5. Budget 2025 (y compris financement COS) : VOTE

Investissements et dépenses 2024 :

Un certain nombre d'investissements ont été réalisés en 2024. Parmi ceux-ci, l'équipement audiovisuel de l'Amphi 1 a été financé conjointement avec l'UFR des Sciences sociales. Des vidéoprojecteurs ont été installés dans les salles B222, B224, B329 et B330 grâce à un financement via appel à projet de l'école universitaire de premier cycle. Les salles B219 et B223 ont également été équipées de vidéoprojecteurs et de tableaux blancs.

Concernant le matériel informatique, quatre ordinateurs portables « volants » ont été acquis. Pour améliorer la sécurisation des bureaux, des serrures magnétiques ont été installées. Un boîtier de programmation des badges a été acheté en partenariat avec les laboratoires.

En matière d'aménagements et de mobilier, plusieurs actions ont été menées. La salle 303 a été équipée de mobilier mobile pour le master MEEF. Un écran dynamique a été installé au quatrième étage, grâce à un financement de la Dircom. La salle 414 a été dotée d'un écran interactif et de mobilier mobile pour le MEEF. La salle 316 a été équipée d'un écran, de mobilier et de caméras 360° « Hibou », via un appel à projet de l'Université Paris-Saclay.

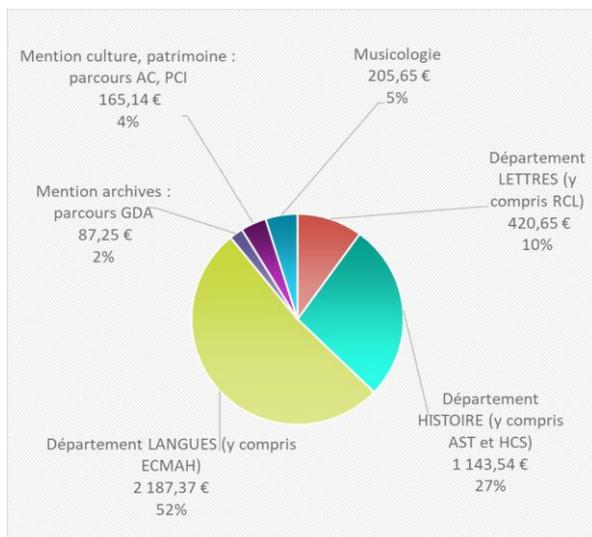
En ce qui concerne l'organisation des événements et la logistique, des fonds ont été alloués pour la cérémonie de remise des diplômes de la promotion 2023-2024, ainsi que pour l'assemblée générale. Une commande de papier a également été réalisée pour la reprographie.

Budget 2025 :

Le budget alloué pour l'année 2025 est réparti comme suit :

- Administration : 8 460 €
- Taxe d'apprentissage : 2 380 €
- Budget INSPE – MEEF : 13 600 €
- Budget des départements : 8 580 €
- Primes Parcoursup : 11 473 €
- Formation continue : 10 359 €
- Heures complémentaires : 511 226 €
- Contrats doctoraux : 8 000 €
- Tutorat étudiant : 15 000 €

Le budget destiné aux départements ouvert à 60 % s'élève à 8 580 €. Une réserve de 1 500 € est prévue pour les ateliers d'écriture du master Recherche et Création Littéraire. Une commande de papier, d'un montant de 2 870,40 €, a d'ores et déjà été réalisée courant janvier 2025. Le montant restant à répartir est de 4 208,60 €.



Un budget rectificatif sera présenté en juillet 2025. Il est prévu d'ouvrir 40 % supplémentaires, soit 5 720 €.

Dépenses à prévoir :

- Cérémonie de remise des diplômes de licence 2024/2025 (~5 000 €)
- Seconde commande de papier (~2 500 €)

- Renouvellement des ordinateurs du personnel BIATSS (montant à définir)
- Participation aux frais liés aux COS (montant à définir)
- Assemblée générale (~2 000 €)

Problèmes soulevés :

- Amélioration nécessaire de la campagne de la collecte de la taxe d'apprentissage pour financer la cérémonie de remise des diplômes.
- Incertitudes sur le financement des COS. L'organisation des premières réunions de sélection des candidats auditionnés se tiendra en format hybride (4 membres au moins doivent obligatoirement être présents physiquement).

Vote sur la répartition du budget par départements : Adopté.

6. Vie des laboratoires (FSP, MSH, Musée de la ville)

L'IECI sera représenté à la Fondation des sciences du patrimoine par Madame Maaïke van der Lugt, vice-présidente du conseil scientifique.

Un projet de convention de formation et de recherche est en cours de discussion entre l'IECI et le musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Par ailleurs, une veille sera maintenue sur les appels à projets émis par la MSH. Un soutien spécifique sera apporté aux jeunes chercheurs.

7. Sièges à pourvoir au conseil de l'IECI

Le renouvellement complet du conseil est prévu en **novembre 2025**. Les équipes sont invitées à se concerter en amont pour constituer les listes de candidats.

8. Retour sur le dialogue de gestion

Personnels BIATSS

Les contrats des personnels contractuels ont été renouvelés pour une durée supérieure à un an. 1>2>3>CDI

La possibilité d'une cdi-sation sera offerte aux agents contractuels ayant cumulé six années d'ancienneté. Les demandes de titularisation ou promotion seront rendues possibles par l'ouverture de concours de catégories A et B (IGE, ASI, TECH). Ces ouvertures de concours ne sont effectuées qu'à l'aune des viviers existants. Les agents concernés pourront présenter leurs candidatures.

Concernant les primes BIATSS :

Primes d'intéressement 2023/2024

- Règle du 1 pour 1 : 1€ dépensé = 1€ reversé dans un pot commun destiné aux directions sans ressources (ex. DRH, DAF...).
- La demande de reconnaissance de l'IECI en tant que composante sans ressources au même titre que les « directions supports » a été accordée.
- Critères d'éligibilité :
 1. Surcharge d'activité
 2. Réalisation d'un projet
 3. Investissement exceptionnel
 4. Atteinte d'objectifs individuels ou collectifs
 5. Suppléance ou intérim de responsabilités supérieures
- Classement : de 1 à 4, sans montant attribué aux composantes sans ressources.

Primes Parcoursup 2024

- Décision prise lors du conseil IECI de juin 2024 sur proposition de la direction.
- 25% de l'enveloppe Parcoursup destinée aux enseignants traitant les candidatures est reversé aux personnels BIATSS.
- Enveloppe totale : 11 473 €
- Montant alloué aux BIATSS : 2 867,25 €, répartis en coût chargé entre les 17,5 agents BIATSS de l'IECI.
 - Soit 142,7 € versé à chaque agent BIATSS sur le salaire de novembre 2024.

Primes CIA de fin d'année

- Répartition au prorata de :
 - La quotité de service (50%, 80% ou 100%).
 - Les missions exercées (ex. remplacement d'un(e) collègue).
 - Le temps de travail effectif (ex. prise de fonction en cours d'année).
- Éligibilité : agents arrivés avant le 1er septembre 2024.

Enseignants et enseignants-chercheurs :

- 1 poste de **MC en section 09**, avec un rattachement au laboratoire DYPAC.
 - Support : Jean-Marc CIVARDI - Lettres
- 1 poste de **MC en section 10**, avec un rattachement au laboratoire CHCSC.
 - Support : Aurélie BARJONET – Littérature comparée
- 1 poste de **MC en section 22**, avec un rattachement au laboratoire CHCSC.
 - Support : Anaïs FLÉCHET - Histoire
- 1 poste de **PR en section 09**, avec un rattachement au laboratoire CHCSC.
 - Support : Pascal MOUGIN - Lettres
- 1 poste de **PR en section 11**, avec un rattachement au laboratoire DYPAC.
 - Support : Susan BADDELEY - Langues
- 1 poste de **PR en section 21**, avec un rattachement au laboratoire DYPAC (promotion par 46.5).
 - Support : Vincent PUECH - Histoire
- 1 poste de **PR en section 22**, avec un rattachement au laboratoire DYPAC (obtenu pour 2024),
 - Support : Chantal GRELL - Histoire

Enseignants du second degré :

- 1 poste de PRAG en anglais, avec un rattachement au département de langues,
 - Support : Messad DAGRON

9. Informations diverses

Un partenariat est en cours de développement avec l'université **UC Davis** et l'université **Berkeley**.

10. Dates à retenir

- **31 janvier 2025** : Date limite de rendu des copies de partiels.
- **1^{er} février 2025** : Journée Portes Ouvertes de l'UVSQ
- **5 février 2025** : Séminaire nomade de l'OI PaLabRe.
- **6 février 2025** : Journée portes ouvertes des masters.
- **20 février 2025** : Cérémonie de remise des diplômes de licence promotion 2023/2024 à l'Amphi Diderot.
- **20 mars 2025** : Journée d'étude des masters à l'UVSQ.
- **21 mars 2025** : Prochain conseil de l'IECI.
- **14 mai 2025** : Séminaire nomade de l'OI PaLabRe.
- **4 juin 2025** : Cérémonie de remise des diplômes des masters à Centrale Supélec.